



Communiqué de presse

Lancement de l'appel à projets « Projets territoriaux intégrés » ouverts aux PME en lien avec les « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »



Paris, le 29 juin 2015 – Doté d'un budget de **40 millions d'euros de prêts**, géré par la Caisse des Dépôts au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, le programme « **Projets territoriaux intégrés** » vise à soutenir l'innovation dans les « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Ces derniers correspondent aux **territoires d'excellence de la transition énergétique et pour le climat**.

En complément de l'appui financier dont bénéficient les collectivités lauréates pour financer leurs actions, le programme « Projets territoriaux intégrés » s'adresse aux petites et moyennes entreprises opérant sur ces territoires engagés. Il soutient leurs investissements pour consolider les filières locales industrielles, agricoles et artisanales, au service de la transition énergétique.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 31 décembre 2016.

Le gouvernement consacre **plus d'un milliard d'euros du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Commissariat général à l'investissement, pour relever les défis de la transition énergétique et de la ville durable**.

Grâce aux démarches d'Ecocités, de Territoires à énergie positive et du nouveau programme de renouvellement urbain, il accompagne les élus locaux et stimule l'innovation et la création d'emploi dans les filières de la croissance verte :

- le programme « Ville de demain » (668M€), dont la seconde tranche vient d'être lancée, accompagne la dynamique métropolitaine et les start-up de l'innovation urbaine (336M€),
- « Ville durable et solidaire » promeut, dans une quinzaine de quartiers de renouvellement

urbain, une démarche d'excellence environnementale, au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants (71M€), et d'investissements au service du développement et de l'attractivité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (250M€).

- enfin le programme « Projets territoriaux intégrés » soutient les investissements des entreprises, pour atteindre les objectifs de transition énergétique définis par les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (40M€).

Ville de Demain

Dotée de 668 millions d'euros, le fonds VDD du Programme d'Investissements d'Avenir s'inscrit dans la continuité du Plan Ville durable de l'Etat qui s'engage aux côtés des collectivités pour soutenir l'investissement public et privé dans des opérations exemplaires d'aménagement durable.

Avec 332 millions d'euros investis à ce jour, ce fonds favorise un développement urbain plus respectueux de l'environnement et l'émergence d'un nouveau model urbain. L'objectif est de favoriser l'évolution des usages et des pratiques en ville en s'appuyant sur une approche intégrée et innovante, des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat.

Les Ecocités éligibles depuis 2010

- Bordeaux
- Champs-sur-Marne Noisy-le-Grand
- Clermont-Ferrand
- Grenoble
- Lille
- Lyon
- Marseille
- Metz
- Montpellier
- Nantes-St Nazaire
- Nice
- Plaine Commune
- Rennes
- Rouen
- Strasbourg
- Territoire Côte Ouest (La Réunion)
- Toulouse
- Val d'Alzette
- Vitry-sur-Seine
- Choisy-le-Roi

Les Ecocités éligibles depuis 2015

- Métropole de Brest
- Métropole d'Aix-Marseille
- Métropole du Grand Paris

A propos du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)

Doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 33 milliards ont déjà été engagés, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été mis en place par l'Etat en 2010 afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six axes stratégiques majeurs pour la France de demain ont ainsi été identifiés :

1. L'enseignement supérieur et la formation
2. La recherche et sa valorisation
3. La modernisation industrielle
4. Le développement durable
5. L'économie numérique
6. La santé et les biotechnologies

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts, qui gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 36 conventions.

Pour en savoir plus :

www.caissedesdepots.fr/activites/investissements-davenir
<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Contacts presse :

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43
Groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00